



CANADIAN DENTAL ASSOCIATION
ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE

**Mémoire présenté au Comité permanent des
finances de la Chambre des communes dans
le cadre des consultations prébudgétaires
de 2018**

Sommaire

L'Association dentaire canadienne (ADC), porte-parole de la profession dentaire au Canada, se voue à la promotion d'une santé buccodentaire optimale, qui est une composante essentielle de la santé générale, ainsi qu'à l'avancement et au leadership d'une profession unifiée. L'ADC est une fédération d'associations dentaires provinciales, et par leur intermédiaire, représente plus de 18 000 dentistes pratiquant dans l'ensemble du Canada.

Dans le cadre du budget de 2018, l'ADC recommande au gouvernement de mettre en place les mesures suivantes :

- S'assurer que le processus législatif entourant les changements potentiels aux règles encadrant la planification fiscale au moyen de sociétés privées demeure séparé et distinct des consultations et du processus législatif concernant le budget.
- Allouer les investissements ciblés afin d'aider à financer les programmes de santé buccodentaires provinciaux et territoriaux actuels ou interrompus pour les personnes handicapées.

Planification fiscale au moyen de sociétés privées

En juillet 2017, le gouvernement du Canada a lancé des consultations sur les changements possibles à apporter aux règles encadrant la façon dont les petites entreprises s'organisent, en mettant l'accent sur la planification fiscale au moyen de structures organisationnelles.

Au moment où ce mémoire est présenté au Comité permanent des finances, l'Association dentaire canadienne examine encore le document de travail initial et cherche à obtenir des conseils avant de présenter un mémoire complet relativement à ce processus. Étant donné que la date limite du processus est deux mois après la date de la présentation du mémoire dans le cadre de la présente consultation, il est évident que l'on fournira un point de vue plus éclairé et cohérent à ce moment-là.

L'incidence potentielle des changements dans la manière dont les petites entreprises s'organisent peut être considérable et se faire sentir dans de nombreux secteurs de l'économie. Par conséquent, ces

changements de politiques potentiels devraient être examinés séparément, au moyen d'un processus qui permet la tenue d'une discussion ciblée.

En raison des discussions importantes et diverses qui font partie du processus annuel de consultation budgétaire, l'inclusion d'un changement de politique si important dans le contexte d'un projet de loi d'exécution du budget ne permettra pas au Comité permanent des finances d'accomplir adéquatement ses tâches relatives à l'examen des dispositions législatives ni ne permettra que l'on consulte adéquatement les intervenants.

Recommandation 1 de l'ADC

L'Association dentaire canadienne recommande fortement que tout changement concernant cet aspect de la législation fiscale demeure séparé et distinct du processus législatif du budget, que ce soit pour le budget de 2017 ou celui de 2018.

Il faut cibler le financement pour combler les lacunes en matière d'accès aux soins buccodentaires

Le Canada dispose de l'un des meilleurs systèmes de prestations de soins buccodentaires du monde, dispensés principalement par des cabinets dentaires privés. Néanmoins, tous les Canadiens n'y ont pas accès.

Les solutions aux problèmes d'accès aux soins buccodentaires sont complexes, et l'on ne peut s'attendre à ce qu'un organisme gouvernemental, une organisation ou une collectivité puisse, isolément, régler les problèmes de disparité entourant les personnes handicapées.

Dans ce contexte, il est essentiel de reconnaître le besoin croissant de financement de programmes provinciaux ciblés en matière de santé buccodentaire. Partout au Canada, la diminution notable du financement de ces programmes depuis dix ans a fait naître une situation qui ne répond plus aux besoins des groupes les plus vulnérables, plus particulièrement les personnes ayant un handicap physique, développemental et psychosocial. Souvent, les programmes provinciaux ciblent les jeunes, ce qui crée une lacune importante en matière de traitement buccodentaire lorsqu'un patient n'a plus l'âge pour faire partie du programme. De plus, les programmes provinciaux de prestations d'invalidité pour adultes offrent des subventions si faibles que la capacité de ces personnes à se payer des soins de santé est extrêmement limitée et, dans certains cas, hors de portée.

Les patients ayant un handicap physique ou psychologique ont des besoins différents de ceux du patient moyen qui va chez le dentiste. Ces patients peuvent avoir besoin de plus d'espace, de certaines mesures d'adaptation de l'environnement et/ou de personnel spécialisé pour aider l'équipe dentaire durant les rendez-vous. Les cabinets dentaires paient de leur propre poche les frais de ces besoins particuliers, ou il revient aux hôpitaux de répondre aux besoins de ces patients. La liste d'attente pour les programmes dentaires en milieu hospitalier, plus particulièrement pour les patients qui ont besoin d'une chirurgie dentaire, est déjà trop longue. En Colombie-Britannique, le quart de la liste d'attente pour les chirurgies pédiatriques est formée de patients qui ont besoin de soins dentaires.

Les professionnels du milieu dentaire ont à cœur le traitement des patients de leur collectivité. Souvent, les dentistes consacrent bénévolement du temps à des programmes de santé publique locaux ou à des journées dédiées au traitement des patients qui ont des besoins spéciaux. Toutefois, il devient de plus en plus difficile

de répondre à la demande de traitement des patients sur une liste d'attente qui ont besoin de soins spéciaux et qui sont inscrits aux régimes provinciaux.

Le barème tarifaire actuel de toute structure existante n'est pas conforme aux guides des honoraires professionnels des dentistes et n'est pas réaliste compte tenu du coût associé à la prise en charge de cas complexes. En Ontario, les programmes d'aide sociale couvrent moins de 40 % de ce que recommande le guide des honoraires pour les dentistes généralistes, et d'environ 30 % pour les spécialistes. De plus, le financement de ces programmes n'augmente pas en fonction de l'inflation. Par conséquent, les enveloppes budgétaires pour les programmes publics stagnent, et le pourcentage payé aux dentistes pour recevoir les patients des programmes publics s'effrite.

Recommandation 2 de l'ADC

Dans le cadre de toute nouvelle dépense liée à la santé, le gouvernement fédéral recommande que l'on fasse des investissements ciblés afin d'aider à financer les programmes existants ou interrompus en matière de santé buccodentaire administrés par les provinces. Ces fonds contribueraient à renflouer les coffres des programmes dont les niveaux de financement ont fondu ou à réinstaurer les programmes de santé buccodentaire annulés en raison de compressions budgétaires.

Nous remercions les membres du Comité des finances pour l'attention portée au présent mémoire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne suivante :

M. Kevin Desjardins

Directeur des Affaires publiques

kdesjardins@cda-adc.ca

613-520-5035